FICHA TÉCNICA
Cailleau Herboristerie

Corte AGAR AGAR

AGA11.C Nom latin : Gelidium ssp
Famille : Floridacées



DESCRIPTION

Noms communs	AGAR AGAR coupé
Description plante	Les algues rouges des genres Gelidium et Gracilaria sont des algues marines se développant fixées sur les rochers dans les zones côtières des mers tempérées et tropicales. Elles présentent un thalle ramifié et cartilagineux caractéristique. Après récolte, ces algues sont lavées, séchées puis transformées afin d'extraire l'agar-agar, un polysaccharide naturel utilisé pour ses propriétés gélifiantes et épaississantes en alimentation, microbiologie et phytothérapie.
Description référence	Agar-agar obtenu à partir d'algues rouges séchées et découpées, constitué de fragments irréguliers de matière gélifiante. Couleur dominante blanc cassé à beige très pâle, avec présence d'éclats de quelques millimètres. Aspect sec et léger, texture cassante, odeur très faible à neutre caractéristique.

QUALITÉ

Composition	100% AGAR AGAR coupé
Plan de contrôle analytique	- Contrôle botanique (macroscopique et organoleptique) - Microbiologie selon la catégorie A ou C de la Pharmacopée Européenne - Contaminants (métaux lourds, HAP, mycotoxines, alcaloïdes) selon le règlement (UE) n°2023/915 - Pesticides selon le règlement le règlement (CE) n°396/2005

UTILISATION

Informations complémentaires	Nos produits sont 100 % purs et naturels, sans OGM, sans tests sur les animaux, exempts d'additifs d'origine animale, et conformes à un régime végétarien ou végétalien. Retrouvez l'ensemble de nos attestations et certificats qualité en ligne via le lien ci-dessous, directement accessible depuis notre site internet : https://www.herbo-cailleau.com/fr/page/23-documents-qualite

INFORMATION

Conditionnement	Sachet kraft
Conservation	Date de Durabilité Minimale (DDM) : 5 ans Conserver à l'abri de la lumière directe, à une température inférieure ou égale à 20°C, à l'abri de l'humidité, à l'abri de tous les nuisibles potentiels, dans un récipient adéquat (kraft idéal).
Informations nutritionnelles	Conformément au Règlement (UE) n°1169/2011, les plantes et épices, en tant que produits non transformés ou simplement transformés (notamment séchés), sont exemptées de l'obligation d'étiquetage nutritionnel, sauf disposition spécifique contraire.

NOTIFICATION

Notification	Ce produit n'ayant pas fait l'objet d'analyses spécifiques pour une utilisation cosmétique, nous ne pouvons garantir son adéquation à cet usage. Il incombe également au client de vérifier que le produit est conforme aux exigences de son application dans tous les domaines d'activité. Nous vous invitons à consulter les bulletins d'analyses via ce lien ci-après : https://www.herbo-cailleau.com/fr/page/11-bulletins